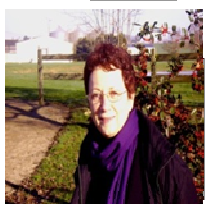




MESANGER CITOYENS SOLIDAIRES

Journal d'information
de l'opposition municipale.

Journal N° 15 – Novembre 2011



Edito

C'est la rentrée ! Une nouvelle présentation pour votre journal. Une plus grande visibilité de vos élus.

Peut-on tirer un bilan de l'année écoulée ? De nombreux dossiers ont été traités. Nous, élus MCS, avons pris toute notre place, celle que le maire a bien voulu nous octroyer, dans leur traitement. Souvent un travail ingrat en respectant la confidentialité des délibérations des commissions. Nous le faisons pour le bien-être de l'ensemble des mésangéens.

Certains dossiers nous ont permis de faire valoir et de défendre nos valeurs. Comme par exemple la replantation des haies sur la commune là où cela était possible. Un début de revitalisation de la commune.

D'autres dossiers sont en cours. La construction de logements abordables va enfin commencer, d'abord par le presbytère avec un an de retard, cela va continuer, normalement, par les bâtiments « Cornouaille » et par la ZAC de la Cour des Bois. Mais pour le dernier dossier nous sommes comme vous en attente d'informations et les bâtiments « Cornouaille » ne correspondent pas au projet qui a été présenté en Conseil municipal. Toujours le culte du secret sur certains dossiers. Il est vrai que les « décisions du maire » sont d'une indigence extrême. Nous en avons déjà parlé. Nous n'espérons pas d'amélioration pour les années restantes. Nous continuerons à faire entendre votre voix.

Les élus MCS

Une recette pour renflouer le budget communal ?

1 / Prenez une famille qui n'a pas les moyens de payer ses factures à la mairie, dont le compte bancaire n'est pas alimenté au moment du prélèvement, cela lui coûte déjà 15 à 20 euros de frais bancaires.

2 / Prenez une trésorerie publique qui demande à la mairie une taxe de 0.91€ pour prélèvement refusé.

3 / Prenez des élus qui votent la facturation de ces 91 centimes aux familles, dont la facture n'a pas été payée, souvent des familles dans la précarité.

4 / Remuez le tout et vous avez environ 200 € par an qui ne seront pas à la charge de la commune.

Vous penserez que 91 centimes ce n'est pas beaucoup, mais pour des familles en difficulté c'est peut-être beaucoup. Il aurait été plus judicieux de rencontrer ces familles et de voir cas par cas pour en discuter. Fallait-il voter une telle mesure, si peu productive et vexatoire pour les familles ? Notre groupe a demandé un vote secret, mais la majorité des élus de Mésanger a accepté de taxer ces familles. Notre commune n'en sort ni plus riche, ni grandie.

Qu'écrire de plus Il y a plusieurs mois de cela, une majorité d'élus avait déjà voté pour que les chèques sans provision soient directement rejetés, on a la suite du processus maintenant.

Inscription sur les listes électorales.

L'année prochaine, nous aurons deux échéances électorales importantes, les présidentielles et les législatives. Il est important que chaque citoyen puisse exprimer son choix. Pour cela, l'inscription sur la liste électorale est nécessaire. Cette inscription s'effectue à la mairie de la commune où vous habitez. Ne laissez pas les autres décider pour vous. Chaque bulletin de vote est important pour l'avenir du pays donc pour votre avenir. Pour les jeunes qui auront 18 ans lors des prochaines élections, l'inscription est théoriquement automatique, mais il est prudent de vérifier.

Précision :

Nous sommes régulièrement interpellés sur notre engagement politique. OUI, notre sensibilité est de gauche. Notre seule et unique étiquette est : « **Mésanger Citoyens Solidaires** ».

Notre équipe est constituée de femmes et d'hommes compétents, dont la seule motivation est de s'investir et de servir les Mésangéens. Pour nous, le bien-vivre et le développement économique de la commune ne devrait pas être une question de droite ou de gauche, mais force est de constater que la majorité en place, de forte sensibilité de droite, démontre depuis le début du mandat qu'elle est bien loin des préoccupations de ses concitoyens. Nous, nous souhaitons donner à chacun la possibilité de s'épanouir dans une commune attirante.

Et si cela veut dire être de gauche, alors OUI nous y sommes.

Vos Questions

Qu'est ce que le droit de préemption?

Un vendeur et un acheteur se sont entendus sur la vente d'un bien immobilier. Un compromis ou une promesse de vente a été conclu. Dans les deux mois la commune, ou ceux qu'elle aura délégués dans son droit de préemption (communautés de communes, sociétés d'économie mixte...), va intervenir et préempter le bien. Cette action justifiée par **l'existence d'un intérêt général** poursuivi par la commune. Cet intérêt général en constitue la justification mais aussi la limite. **La préemption se distingue de l'expropriation du fait de la volonté initiale du propriétaire de vendre son bien.** (Plus d'infos sur www.elusmcs.com)

La taxe d'aménagement :

Le 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement va remplacer à la fois la taxe locale d'équipement, la taxe départementale des espaces naturels et sensibles, la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Cette taxe va bouleverser les finances locales. Nous n'avons aucune simulation sur le budget 2012. Cette taxe doit être votée pour le 31 novembre 2011, dans un flou total.



Les séances du Conseil municipal sont publiques. Vous avez le droit d'y assister. Le prochain conseil aura lieu

xxxxxxxxxx

Date non communiquée par la mairie!
Consultez notre blog : www.elusmcs.com

Directeur de la publication : Bernard Laouénan
Edité par Hélio-Graphic – 44000 NANTES
Dépôt légal **octobre 2011**

Bientôt un couvre-feu à Mésanger ?

« *L'insécurité règne sur Mésanger.* » Régulièrement, le maire nous informe, dans le bulletin municipal que la vie se dégrade, que les citoyens n'osent plus sortir de chez eux. Même la cantine scolaire a été touchée par le phénomène. La gendarmerie nationale est appelée pour constater les « dégradations » faite aux biens et aux personnes. Par exemple, un engin de chantier entouré de bande plastique, qui a permis aux habitants d'être réveillés par les gendarmes. La délation, la surveillance entre habitants risque de devenir la règle sur la commune de Mésanger.

Malheureusement, tous ces appels, toutes ces plaintes déposées, souvent sur « conseil » du maire sont-ils nécessaires ? Est-ce cette façon de vivre que nous voulons ?

Nous attendons toujours le résultat des plaintes déposées pour dégradation, pour incivilité et autres appellations. Nous ne voyons pas de remboursement de la part des assurances dans les budgets. Pourquoi ?

Et si toute cette « hystérie » n'avait que pour seul but de mettre en place la dernière loi votée par le parlement, à savoir, plus il y a de plaintes sur une commune, qu'elles proviennent de la mairie ou des habitants, plus le préfet pourra « obliger » le maire à mettre en place une police municipale et des caméras de surveillance. Comme cela, ce seront les « services de l'état » et pas la municipalité qui décideront. Quand on ne veut pas prendre ses responsabilités, il est facile de se cacher.

Nous avons l'habitude, ce sont toujours les « services de l'état » qui obligent notre « pauvre » maire à prendre des décisions qu'il réprouve (officiellement). Ceux qui viennent aux conseils municipaux peuvent en témoigner.

Nous ne sommes pas pour la délinquance ni pour l'insécurité, mais nous pensons qu'il est utile et nécessaire d'avoir d'autres réponses que la répression. Nous sommes persuadés qu'une autre politique, envers les jeunes adolescents, est indispensable. Cela évitera un ennui qui mène à faire des « bêtises ». Peut-être faut-il revoir le fonctionnement du foyer des jeunes ?

L'exercice de la démocratie :

Les primaires citoyennes que nous venons de vivre ont été partout en France un réel succès, par la qualité des débats mais aussi par le niveau de participation des électeurs. A Mésanger, entre le 1^{er} et le 2nd tour, plus de 20% de progression de la participation. Gageons que ce type de scrutin, raillé par la majorité gouvernementale en place sera à l'avenir la règle pour qu'enfin les Français décident de leur candidat et non une oligarchie politicienne.

Nous rencontrer

Nos permanences :

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois de 10h00 à 12h00, ou sur rendez-vous.

Nos coordonnées

Les élus MCS

Salle Jacques Prévert (anciennement St Paul) – rue de la Chapellainerie
44522 MESANGER Tél : 06 61 77 20 81 ou 06 82 62 79 86
e-mail : elus.mcs@hotmail.fr – www.elusmcs.com